



Fiche de données de sécurité

EXTRA +

Section 1. Nom de produit et identification du manufacturier

Nom commun : EXTRA +

Code de produit : 60420

Description : EXTRA + est composé d'un agent réticulant à base d'aziridine polyfonctionnel

Famille chimique : Peinture/Vernis

CAS : Sans objet

Synonymes : Sans objet

Fournisseur / Manufacturier :

Produits de Plancher Finitec Inc.

150, rue Léon-Vachon

Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec)

Canada G0S 2W0

Téléphone : (418) 889-9910

Télécopieur : (418) 889-9915

En cas d'urgence :

CANUTEC (613) 996-6666

Ou communiquez avec votre Centre local d'urgence santé.

Section 2. Identification des dangers

État physique : Liquide

Urgence : Le produit peut causer des lésions oculaires graves et une sensibilisation de la peau.

Voies d'entrées : Oculaire, cutané, inhalation, ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé :

- **Yeux :** Le produit peut provoquer des lésions oculaires graves (rougeurs, douleur, larmoiement).

- **Cutané :** Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

- **Inhalation :** Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritantes ou corrosives pour le système respiratoire.

- **Ingestion :** Peu probable. En cas d'ingestion, le produit peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels sur la santé : *Référez-vous à la section #11, Informations toxicologiques*

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration %</u>
Triméthylolpropane tris (2-méthyl-1-aziridinepropionate)	64265-57-2	20 à 40
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol monoisobutyrate	25265-77-4	50 à 75

Section 4. Premiers soins

Contact oculaire : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Prendre soin de ne pas contaminer les régions non affectées. Consulter immédiatement un médecin.

Contact cutané : Laver immédiatement la région affectée avec une eau savonneuse et rincer abondamment à l'eau courante. Obtenir des soins médicaux immédiatement si des symptômes d'irritation surgissent.

Inhalation : Si des symptômes d'irritation respiratoire surgissent suite à l'inhalation du produit, amener la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent ou s'aggravent, contacter les services d'urgence immédiatement.

Ingestion : Dans les cas d'ingestion de grande quantité, NE PAS provoquer le vomissement. Consulter immédiatement un médecin.

Note : Pour toute situation où la victime doit consulter un médecin ou si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux d'incident, pour une intervention ou un transport médical, assurez-vous de remettre une copie de la présente fiche signalétique à la

victime, si son état de santé le permet, à une personne accompagnatrice ou aux services d'urgences, pour qu'elle soit rapidement disponible pour les urgentologues et/ou les médecins.

Section 5. Procédures en cas d'incendie

Limite inférieure d'inflammabilité : Non disponible

Limite supérieure d'inflammabilité : Non disponible

Température d'auto-ignition : Non disponible

Point d'éclair : Non disponible

Produits de combustion : Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote, acides organiques.

Risque d'incendie en présence d'autres produits : Non disponible

Moyens d'extinction : Moyen d'extinction adapté à l'environnement immédiat du produit tel que de l'eau, des produits chimiques secs, du dioxyde de carbone (CO₂), du sable, etc.

Section 6. Mesures contre les déversements accidentels

Précautions personnelles : Porter les vêtements et les équipements de protection appropriés au nettoyage de produits chimiques liquides.

Précautions environnementales : Prévenir l'infiltration d'une grande quantité de produit dans les drains, égouts et cours d'eau.

Procédure de nettoyage : Absorber le déversement avec des matériaux absorbants inerts et non-combustibles, tels que des absorbants universels ou de la vermiculite. Transférer le produit absorbé dans un contenant approprié pour l'élimination selon les réglementations fédérales, provinciales et locales. Signaler tous les rejets ou déversements non contrôlés aux unités d'urgences et aux agences appropriées.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manipulation : Revêtir les équipements de protection individuelle nécessaires à la tâche. Bien appliquer les procédures d'hygiène professionnelle et personnelle, telle que se laver les mains avant de manger. Interdire de manger, boire ou fumer dans les zones contaminées. Utiliser les procédures de sécurité au travail afin d'éviter les accidents.

Entreposage : Il est recommandé d'entreposer ce produit dans un endroit sec et bien ventilé à une température de 5 à 40°C (41 à 104°F). Éviter d'entreposer ce produit dans un endroit qui serait à la portée des enfants.

Section 8. Contrôle de l'exposition personnelle

Contrôles mécaniques : Assurer une ventilation adéquate et une bonne sortie d'air afin de garder les concentrations de contaminants sous les limites d'exposition permises.

Yeux : Porter des lunettes de sécurité à protection latérale.

Respiratoire : Lors d'opérations courantes, la protection respiratoire n'est pas nécessaire. En cas d'émanation, porter un masque à cartouches pour vapeurs organiques.

Mains : Porter des gants de nitrile, PVC ou caoutchouc.

Peau : Habit de travail standard.

Autres : Une douche oculaire et corporelle d'urgence doit être disponible sur place.

Section 9. Caractéristiques physiques et chimiques

Masse moléculaire : Donnée non disponible

État physique : Liquide

Apparence : Incolore

Odeur : Faible

Seuil odeur : Donnée non disponible

Densité à 25°C (g/mL) : 0,94

Point congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

Tension de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur (air = 1) : Donnée non disponible

Taux évaporation : Donnée non disponible

Solubilité dans l'eau : Miscible dans l'eau

Coefficient partage huile/eau : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

pH : 8,1

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité et réactivité : Stable

Incompatibilités : Agents oxydants, acides forts

Produits de décomposition dangereux : Produits de décomposition thermique, tels que dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), éléments traces faisant partie des composantes.

Conditions de réactivité : Températures élevées, contact avec des produits incompatibles.

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas

Section 11. Informations toxicologiques

Information sur les ingrédients :

<u>Nom</u>	<u>No CAS</u>	<u>DL₅₀</u>	<u>CL₅₀</u>
Triméthylpropane tris (2-méthyl-1-aziridinepropionate)	64265-57-2	Rat (femelle) (Oral): 2000 mg/kg	
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol monoisobutyrate	25265-77-4	Rat (Oral): >3200 mg/kg Lapin (Cutané): >15 200 mg/kg Cochon d'Inde (Cutané): >19 000 mg/kg	

Voies d'entrées : Oculaire, cutané, ingestion, inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé :

- **Yeux :** Le produit peut provoquer des lésions oculaires graves (rougeurs, douleur, larmoiement).
- **Cutané :** Peut provoquer une réaction allergique de la peau.
- **Inhalation :** Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritantes ou corrosives pour le système respiratoire.
- **Ingestion :** Peu probable. En cas d'ingestion, le produit peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels sur la santé :

En général: Si inhalé, peut causer des lésions aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée. Une fois la peau sensibilisée, une vive réaction allergique peut se produire lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité: Aucun effet significatif ou danger critique

Toxicité sur la reproduction: Aucun effet significatif ou danger critique

Tératogénéité: Suspecté comme étant toxique pour la reproduction. Risque possible de malformation congénitale du fœtus.

Effets sur le développement : Aucun effet significatif ou danger critique

Section 12. Informations écologiques

Données sur l'écotoxicité en milieu aquatique :

<u>Nom du produit/ingrédient</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Exposition</u>
Triméthylpropane tris (2-méthyl-1-aziridinepropionate)	EC-50: 3.8 mg/L	Algae	72 h
	LC-50 : > 100 mg/L	Cyprinus carpio	96 h
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol Monoisobutyrate	LC-50 : 33 mg/L	Fathead Minnow	96 h
	EC-50 : 147,8 mg/L	Water Flea	

Effets sur l'environnement : Donnée non disponible

Précautions environnementales : Pour les déversements impliquant une grande quantité du produit, prévenir l'infiltration du produit dans les drains, les égouts et les cours d'eau.

Produits de dégradation : Donnée non disponible

Toxicité des produits de biodégradation : Donnée non disponible

Section 13. Élimination des déchets dangereux

Élimination du produit : Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables.

Section 14. Informations relatives au transport

Classification DOT/ IMDG/IATA étiquetage : Non réglementé

Appellation TMD : Non applicable

Numéro UN : Non applicable

Classe : Non applicable

Groupe d'emballage/ Catégorie : Non applicable

Indice de quantité limite : Non applicable

Informations additionnelles : Non applicable

Section 15. Réglementation

SGH (Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques) :



Danger

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire - Catégorie 1

Sensibilisation cutané - Catégorie 1

Mutagénicité pour les cellules germinales- Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée: oral (Catégorie 2)

Phrases de risques

H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.

H341 – Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Phrases de précautions

P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P264 - Se laver les mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P281 – Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P272 – Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P314 – Consulter un médecin en cas de malaise.

P308 + P313 – EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P302 + P352 + P363– EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P333 + P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 – Garder sous clef.

ÉTATS-UNIS :

Classification NFPA :



Santé : 3

Inflammabilité : 1

Réactivité : 1

Conditions spéciales : Aucune

Légende : 4 : Sévère, 3 : Élevé, 2 : Modéré, 1 : Léger, 0 : Aucun

Règlements des États-Unis :

Inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - E.U.): Toutes les composantes sont listées.

	Produit/Ingrédient	CAS #	%
Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)	Aziridine, 2-methyl-	75-55-8	0.0001
Clean Air Act Section 602, Class I Substances	Non listé		
Clean Air Act Section 602, Class II Substances	Non listé		
DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)	Non listé		
DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)	Non listé		

Règlements des États :

Massachusetts :	Aucune composante n'est listée
New-York :	Aucune composante n'est listée
New-Jersey :	Aucune composante n'est listée
Pennsylvania :	Aucune composante n'est listée
California :	Ce produit contient moins de 0,1 % d'un ingrédient connu de l'État de la Californie pouvant causer le cancer (Aziridine,2-methyl-).

Section 16. Informations supplémentaires

Date de préparation de la fiche : 22 février 2016

Version : 1

Validé par : Finitec Canada

Références :

- ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2001.
- 29CFR Part1910.1200 OSHA MSDS Requirements.
- 49CFR Table List of Hazardous Materials, UN#, Proper Shipping Names, PG. -Canada
- Gazette Part II, Vol. 122, No. 2 Registration SOR/88-64 31 December, 1987 Hazardous Products Act "Ingredient Disclosure List".
- Loi fédérale sur les produits contrôlés.
- Canadian Transport of Dangerous Goods, Regulations and Schedules, Clear Language version 2002.
- Standard System for the identification of the Hazards of materials for Emergency Response NFP 704, Edition 2012.
- Répertoire toxicologique, CSST.
- Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) <http://www.hc-sc.gc.ca/a>.
- Phase-in Substances Registered 7-Dec-2010.
- Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.
- Fiches signalétiques des composantes.